



**Politique visant à prévenir  
et contrer le harcèlement en  
milieu de travail et de formation**

## **ENSEMBLE POUR PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT!**

Soucieux d'offrir un milieu de travail et de formation sain, sécuritaire et empreint de respect qui favorise le développement professionnel et personnel de chacun, le conseil d'administration du Centre d'art de Richmond/ CAR a adopté une *Politique visant à prévenir et contrer le harcèlement en le milieu de travail et de formation*.

Le document étant disponible sur le site [centredartderichmond.ca](http://centredartderichmond.ca), chaque personne qui travaille ou suit un cours au CAR est invitée à se familiariser avec les procédures de signalement, mécanismes de dépôt et traitement des plaintes, qui permettent d'identifier et faire cesser toute situation pouvant constituer du harcèlement. En signant l'engagement personnel ci-joint, chacun en deviendra partie prenante.

D'abord et avant tout, la prévention du harcèlement est une responsabilité à la fois collective et individuelle. Tous les étudiants, employés et bénévoles, de même que toutes les personnes qui participent directement ou indirectement aux activités du CAR (parents d'élèves, visiteurs, spectateurs, locataires, partenaires et fournisseurs) doivent donc adopter un comportement exemplaire et empreint du respect de la dignité de la personne lors de leur présence au CAR. Chacun est également encouragé à réagir rapidement à toute situation de harcèlement dont il est témoin ou qu'il subit, notamment en procédant à un signalement ou, au besoin, à une plainte.

Enfin, selon leur champ d'action, les intervenants sont conviés à participer aux activités de sensibilisation et de formation sur la prévention et résolution des situations de harcèlement, organisées à leur intention.

**Au CAR, c'est TOLÉRANCE ZÉRO!**